



LE TAMBOUR

3 Octobre 2007

La réforme de l'urbanisme

La réforme des autorisations d'urbanisme est entrée en application depuis le 1er Octobre. Voici un résumé des principales modifications apportées par cette nouvelle réglementation :

1. Les différents types de formulaires : Les 11 autorisations et les 5 déclarations existantes sont désormais regroupées en trois permis (permis de démolir, permis de construire et permis d'aménager) et une déclaration préalable. Il s'agit donc de nouveaux formulaires. Les anciens modèles ne sont plus valables.

2. Garantie des délais d'instruction : Dès le dépôt de la demande, un délai de base sera indiqué sur le récépissé remis au pétitionnaire (1 mois pour les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme d'information, 2 mois pour les permis de construire des maisons individuelles, les permis de démolir, et les certificats d'urbanisme de réalisation, 3 mois pour les autres permis de construire et les permis d'aménager). Ce délai peut néanmoins être prolongé pour permettre les consultations des services ; cette prolongation vous sera notifiée dans le délai d'un mois suivant le dépôt de la demande. En cas de dossier incomplet, l'autorité compétente disposera d'un mois pour réclamer les pièces complémentaires que le pétitionnaire devra fournir dans un délai de 3 mois. Le délai d'instruction du dossier commencera alors à réception de ces pièces.

3. Le contrôle de la fin des travaux : Le bénéficiaire de l'autorisation s'engagera sur l'achèvement de la construction et sur le respect de l'autorisation en déposant une Déclaration d'Attestation, d'Achèvement et de Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.). L'autorité dispose de 3 mois à 5 mois, selon les servitudes (monuments historiques, secteur sauvegardé, site inscrit ou classé, établissement recevant du public...) pour procéder au contrôle sur place. Une attestation de conformité peut être demandée par le pétitionnaire.

4. Affichage sur le terrain : Depuis le 1er Octobre, le délai de recours contentieux des tiers commence à compter du premier jour d'une période continue de 2 mois d'affichage sur le terrain de la décision. A l'expiration d'un an après la réception de la D.A.A.C.T., aucune action en vue de l'annulation de la décision ne sera recevable. L'affichage mentionnera l'obligation de notifier tout recours administratif ou contentieux à l'auteur de la décision et à son bénéficiaire.

5. Le certificat d'urbanisme : Les deux types de certificats d'urbanisme sont maintenus : de « simple information » (connaître les règles d'urbanisme applicables au terrain) et « opérationnel » (faisabilité d'un projet défini sommairement). L'instruction du premier cas est ramenée à 1 mois ; elle ne contient plus les informations sur les réseaux. En cas d'absence de réponse, le demandeur obtient un certificat d'urbanisme tacite qui se prononce sur les règles d'urbanisme uniquement. La durée de validité d'un certificat d'urbanisme est de 18 mois et non plus de 1 an, renouvelable par périodes d'un an aussi longtemps que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique et le régime des taxes applicables au terrain n'ont pas changé.



Dans ce numéro :

Ordre du jour du Conseil Municipal du 11 Octobre	2
Réfection des trottoirs Rue du Général de Gaulle	2
Inscriptions sur les listes électorales	2
Recensement militaire	2
Spectacle du Théâtre du Pays de Morlaix	2
Gros plan sur : « Un défilé historique en 1954 »	3
Associations	3
Investir en Pays de Morlaix	3
Etat Civil 1er Semestre	4

Ordre du jour du Conseil Municipal du 11 Octobre à 18 h

- ◆ Eau potable et assainissement : rapports annuels
- ◆ Subventions 2007
- ◆ Avenants : halles
- ◆ Centre commercial et espaces verts de Toul Mouded : tarification des entretiens
- ◆ Révision tarifs cantine scolaire du Roudour
- ◆ Allocation de vétérance : sapeurs-pompier
- ◆ Locations terrains plan d'eau
- ◆ Enquête publique : Régularisation d'élevage avicole : E.A.R.L Haouden
- ◆ Enquête publique : agrandissement d'élevage bovin : Gaec de Kerven à Lannéanou
- ◆ Station d'épuration : protocole d'accord
- ◆ Règlements d'honoraires d'avocat
- ◆ Motion pour les tribunaux de Morlaix
- ◆ Lotissement Communal
- ◆ Avancement de grade 2007 : délibération après avis du Comité technique paritaire
- ◆ Dossier Brigade de Gendarmerie de Plouigneau
- ◆ Redevance pour occupation du domaine public

Réfection des trottoirs Rue du Général de Gaulle



Les trottoirs de la rue du Général de Gaulle étaient dégradés, le sable qui les composait s'écoulant lors des fortes pluies. Les services techniques ont dans un premier temps procédé à leur décaissement. Pour la réalisation des trottoirs, ils ont utilisé un nouveau matériau, le COMPOMAC, employé pour les petits travaux de voirie. L'enrobé a été mélangé à une couche de sable pour une meilleure intégration dans son environnement.

Inscriptions sur la liste électorale

Les personnes nouvellement arrivées sur la Commune sont invitées à se faire inscrire avant le 31 Décembre sur la liste électorale, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes âgés de 18 ans, nés entre le 1er Mars 1989 et le 28 Février 1990 seront inscrits d'office sur la liste électorale, comme le prévoit la loi 97-1027 du 10 Novembre 1997.

Recensement militaire

Le recensement militaire est obligatoire pour les jeunes :

- ◆ Entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.
- ◆ Entre la date à laquelle ils ont acquis la nationalité française (ou date de notification) et la fin du 1er mois suivant pour les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans.

L'intéressé ou son représentant légal se présente en

Mairie muni des pièces suivantes :

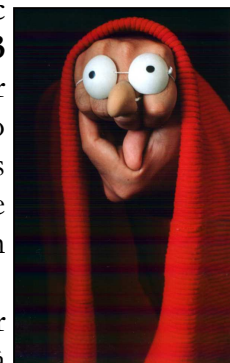
- ◆ Carte d'identité en cours de validité
- ◆ Livret de famille
- ◆ Selon le cas, le document justifiant de la nationalité française

Une attestation de recensement est délivrée au jeune. Elle lui sera demandée lors de son inscription aux examens, permis de conduire...

Spectacle « Historias Pequeñas » les 3 et 4 Novembre

Le Théâtre du Pays de Morlaix vous propose de (re)decouvrir le théâtre en famille avec notamment le spectacle « *Historias Pequeñas* » qui se déroulera à Guerlesquin le **samedi 3 Novembre à 20 h** et le **dimanche 4 Novembre à 15 h 30** à la salle du Conseil à Porz ar Gozh Ker. « *Historias Pequeñas* » est spectacle tout public à partir de 5 ans. Ines et Hugo prêtent vie à des personnages amusants qui vous sembleront humains. Il faut les voir nous faire rire du jardinier impatient ou se débarrasser d'une sorcière carnivore avec seulement une main, cinq doigts, un ou deux pieds, un genou et un nombril ! Seuls ou à deux, ils savent en un tour de main et de mime camper des personnages et leur donner la réplique quand il le faut !

La participation de Morlaix Communauté permet une tarification exceptionnelle : 12 € pour les adultes (au lieu de 18 € plein tarif), 10 € pour les collégiens et lycéens et les enfants jusqu'à 12 ans sont invités ! Il est nécessaire de réserver auprès du Théâtre du Pays de Morlaix au **02.98.15.22.77**.



Gros plan sur ... « Un défilé historique en 1954 »



Un grand défilé historique rassemblant nombre de spectateurs était organisé à l'occasion du Mardi-Gras le 28 Février 1954 : Jeanne D'Arc (Marie-Thérèse BUANNEC), Anne de Bretagne (Marie-Thérèse GUEGUEN), Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, époque Directoire, Napoléon (Docteur BENECH), Napoléon III, Soldats 1900, chacun accompagné de nombreux participants en costumes d'époque ont parcouru la ville.

Un autre défilé a également eu lieu sur le thème des provinces françaises.

Sur la photo de gauche se trouvent Jeannette et Yves BRICON, et sur celle de droite, Fifine et François

MARREC, Annie LAZOU (RIOU), Maryvonne MARREC (LE DILAVREC), Françoise LAZOU (CALLAREC), Jean-François MARREC, Josette MARREC (PIRIOU).

Associations

Sortie des ACPG-CATM le 17 Septembre



Les membres de l'association d'anciens combattants se sont rendus dans les Côtes d'Armor à l'occasion de leur sortie annuelle le lundi 17 Septembre. Ils ont visité lors d'une première étape l'ancien village sidérurgique des Forges des Salles puis ont embarqué en fin de matinée pour une croisière-déjeuner sur le lac de Guerlédan : tour du lac en vedette, passage des écluses et remontée du Canal de Nantes à Brest jusqu'à l'Abbaye de Bon-Repos. Après le repas, le groupe a visionné un film sur l'histoire du barrage de Guerlédan et de sa construction. Enfin, au retour, le car s'est arrêté à St Gilles Vieux Marché, village fleuri 4 fleurs.

Malgré la pluie, les promeneurs se sont dits très satisfaits de cette journée riche en découvertes.

Gymnastique Volontaire

Les cours de gymnastique volontaire ont repris. Ils se déroulent à la salle de sports de Toul Mouded, **le mardi et le vendredi, de 10 h à 11 h.**

Inscriptions et renseignements sur place.

L'association propose également une activité randonnée : rendez-vous chaque mardi à 13 h 30 place du Présidial pour une marche de 2 à 3 heures.

Investir en Pays de Morlaix : pour tout savoir

Morlaix Communauté organise des sessions d'information sur l'habitat :

♦ **Vendredi 19 Octobre, de 14 h à 17 h 30 :**

Les relations propriétaires-locataires : rédaction du contrat de location, le dépôt de garantie, la fixation initiale du loyer, l'établissement de l'état des lieux, les conditions de révision, les litiges locatifs

♦ **Vendredi 26 Octobre, de 14 h à 17 h 30 :**

La fiscalité locative : le micro-foncier et les autres régimes de revenus fonciers, l'investissement locatif de Robien, les dispositifs fiscaux d'incitation à la location à des personnes modestes.

Inscriptions obligatoires

avant le 16 Octobre au 02.98.53.23.24.

ETAT CIVIL du 1er SEMESTRE 2007

MAIRIE de GUERLESQUIN

Place Martray
BP 14
29650 GUERLESQUIN

Téléphone : 02 98 72 81 79
Télécopie : 02 98 72 90 64
E-mail : guerlesquin@wanadoo.fr
Site Internet : www.guerlesquin.fr

Pas de naissance

Pas de mariage

DECES

2 Janvier : Jeanne LEON - Résidence du Guic
8 Janvier : Jean LE GUILLERM - Kerahed
17 Janvier : Francine LOZACH - Résidence du Guic
18 Janvier : Henri BLANCHARD - Résidence du Guic
22 Janvier : François LE ROUX - Résidence du Guic
28 Janvier : Charles MORIN - Prat Hellou
3 Février : Yves-Marie MIGNOT - Rue du Docteur Quéré
15 Février : Yvonne CORNIC - Rue du Guic
22 Février : Adolphine LE SCRAGNE - Résidence du Guic
9 Mars : Françoise AUGES - Résidence du Guic
13 Mars : André LE GAC - Rest ar Bic
20 Mars : Jean Yves CALLAREC - Résidence du Guic
5 Avril : Yvonne LE FER - Résidence du Guic
9 Avril : Xavier VEILLARD - Moulin de Kerbizien
17 Avril : Gisèle LE LIEVRE - Lannion, résident à la Résidence du Guic
22 Avril : Adrienne LE JEAN - Kerfoën
23 Avril : François PRIGENT - Rue du Général de Gaulle
29 Avril : Yvette PLUSQUELLEC - Rue Even Charruel
30 Avril : Jeanne PERROT - Plounérin, résident à la Résidence du Guic
8 Mai : Jean CORVEZ - Roc'h ar Verc'h
18 Mai : Ernestine PRIGENT - Résidence du Guic
18 Mai : Enora MICHEL - Rhun ar Bleiz
6 Juin : Michel PLUSQUELLEC - Rue de Kernaman
13 Juin : Yves Marie PRIGENT - Résidence du Guic
21 Juin : Yvette MICHEL - Hent ar Stoup
22 Juin : Michel LE GALL - Résidence du Guic

EDITION ET
PRODUCTION : MAIRIE DE
GUERLESQUIN
DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION :
PAUL UGUEN, MAIRE
DEPÔT LEGAL :
7 FÉVRIER 2003



Les dates à retenir

Jeudi 11 Octobre à 18 h : Conseil Municipal - Salle du Conseil

Samedi 13 Octobre à 20 h : Soirée moules-frites par l'APE du Roudour - Salle ar Blijadur

Dimanche 14 Octobre à 14 h : Concours de belote par la Fnaca - Porz ar Gozh Ker

Vendredi 19 Octobre à 20 h : Concours de belote par le Tennis de Table Guerlesquinais - Porz ar Gozh Ker



Dimanche 21 Octobre à 14 h : Loto de l'Ecole St Joseph - Salle ar Blijadur

Lundi 22 Octobre de 18 h à 19 h : Conseil Municipal Jeunes - Mairie

Jeudi 25 Octobre à 18 h 30 : Remise des prix de fleurissement - Salle du Conseil

Dimanche 28 Octobre à 14 h : Concours de belote par Addeski - Porz ar Gozh Ker

Samedi 3 à 20 h et dimanche 4 Novembre à 15 h 30 : spectacle du Théâtre du Pays de Morlaix « Historias Pequeñas » - Salle du Conseil

Samedi 3 Novembre à 19 h : Soirée musicale par Krispies Company - Salle ar Blijadur

Mardi 6 Novembre

♦ **De 9 h 30 à 12 h** : Permanence de M. INIZAN, Assistant Social, sur rendez-vous au 02.98.88.99.90 - Mairie

♦ **De 14 h à 17 h** : Permanence de la Mission Locale, sur rendez-vous au 02.98.15.15.50 - Mairie

Jeudi 8 Novembre à 19 h : Conseil Municipal : Plan Local d'Urbanisme - Salle du Conseil